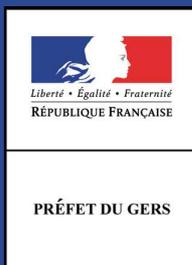


■ Agir pour le Gers en 2014

L'action
des services
de l'État



<http://www.gers.gouv.fr>

<https://www.facebook.com/prefet.du.gers>



<http://twitter.com/Prefet32>





J'ai le plaisir de livrer dans ce document un focus de l'activité des services de l'Etat dans le Gers durant l'année 2014, autour des missions essentielles :

- la solidarité, la proximité, la cohésion sociale et la protection des plus démunis,
- le soutien de l'activité économique, l'action éducatrice et l'accompagnement des jeunes,
- la prévention des risques et la sécurité des personnes et des biens.

L'emploi et la protection sont deux priorités correspondant aux préoccupations de nos concitoyens et qui seront à nouveau au cœur de notre engagement pour 2015 pour apporter les réponses qu'ils attendent.

Je tiens à remercier tous les agents de l'Etat qui, par leur détermination et leur compétence, contribuent à ce que l'Etat apporte une réponse toujours juste, rapide et efficace aux besoins de la population et du territoire.

Jean-Marc SABATHÉ,
Préfet du Gers

Sommaire

■ L'État protège les personnes et les biens.....	3
■ L'État garantit le respect des droits et des libertés	4
■ L'État développe le territoire.....	6
■ L'État soutient l'activité économique et la cohésion sociale.....	8
■ L'État organise l'action éducatrice	11
■ L'État investit dans le Gers	12
■ L'État s'adapte pour mieux agir au moindre coût	12

L'État prévient la délinquance :

Les chiffres de la délinquance au titre de l'année 2014 font apparaître des résultats contrastés pour le Gers, avec 5 496 faits de délinquance constatés.

Les AVIP (atteintes volontaires à l'intégrité physique) représentent 13% des faits constatés, les AAB (atteintes aux biens) 76%, les EIEF (escroqueries et infractions économiques et financières) 11%.

Malgré cette augmentation, le Gers figure encore et toujours parmi les départements les plus sûrs de France.



L'État lutte contre l'insécurité routière :

L'accidentalité présente une évolution défavorable, après une tendance baissière ces dernières années :

- 127 accidents corporels ;
- 20 tués ;
- 160 blessés.

Soit au total 180 victimes de la route en 2014 (169 en 2013, 228 en 2012).



Les efforts conjugués en matière d'activités de contrôle et d'actions de prévention ont été poursuivis.

Dans ce cadre, le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), constitue un programme d'actions de prévention et d'informations, visant à améliorer les comportements des usagers de la route ou des futurs usagers de la route, pour la sécurité de tous, et a permis de réaliser en particulier :

- les états généraux de la sécurité routière du Gers qui se sont tenus le 14 octobre 2014 à Auch : près de 1 000 jeunes accueillis ;
- l'opération "Agendas de l'égalité pour les étudiants" : 9 000 agendas distribués dans lesquels ont été insérés des messages de sécurité routière ;
- la poursuite de l'action de prévention pour les piétons seniors.

Le PDASR représente ainsi :

- 68 500 € de subventions ;
- 300 actions de préventions menées ;
- 15 000 usagers de la route sensibilisés.



L'État prépare la gestion des crises :

Les exercices constituent la clé de voûte de la sécurité civile en permettant la mise en œuvre pratique des dispositions contenues dans les plans de secours. 4 exercices de sécurité civile ont été organisés en 2014 pour faire face aux crises de toutes natures.

Une priorité a été donnée à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS), 70% des communes concernées sont déjà couvertes par ce dispositif, l'objectif est d'atteindre 80% à fin 2015.



L'État garantit la protection du consommateur et la sécurité sanitaire et alimentaire :



La qualité et la sécurité des services et des produits consommés est une préoccupation essentielle de l'Etat en général, et de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations en particulier.

Un plan d'intervention sanitaire d'urgence a été élaboré pour les 4 épizooties majeures : fièvre aphteuse, pestes porcines, pestes aviaires et fièvre catarrhale ovine.

25 élevages bovins, 5 élevages ovins et 2 élevages porcins ont été contrôlés par les services concernés.

550 interventions ont été effectuées dans les entreprises gersoises afin de s'assurer du respect des règles relatives à la protection des consommateurs. 400 interventions ont été réalisées entre le 1er juin et le 15 septembre 2014 en matière de sécurité sanitaire des aliments. 300 plaintes ont été traitées en 2014 en matière de protection économique du consommateur. Une permanence consommateurs a été organisée par la DDCSPP le mardi matin et le jeudi après-midi.

L'État agit aux côtés des professions de santé :

- Il veille à la permanence des soins ambulatoires. Une nouvelle organisation départementale est en place depuis le 2 juin 2014, qui renforce la complémentarité entre médecins généralistes et médecins urgentistes. Un numéro d'appel unique "3966" permet à toute personne de contacter un médecin le soir à partir de 20h, le week-end à compter du samedi midi et les jours fériés.
- 8 inspections ont été effectuées par la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé sur les thématiques eau potable, légionnelles, déchets d'activités de soins à risque infectieux et amiante.
- L'année 2014 a vu l'ouverture de la maison de santé pluriprofessionnelle de Nogaro. Elle se rajoute à celles de Mauvezin, Vic-Fezensac, Fleurance et Marciac. La MSP de Seissan ouvrira pour sa part en 2015.



L'État garantit le respect des droits et des libertés

La préfecture du Gers a délivré en 2014 :

- 27 650 certificats d'immatriculation ;
- 9 682 permis de conduire ;
- 11 062 cartes nationales d'identité ;
- 6 954 passeports ;
- 1 046 titres de séjour ;
- 113 naturalisations.



Les délais moyens de délivrance des titres dans le Gers sont pour la plupart inférieurs à la moyenne nationale :

- certificat d'immatriculation : 4 jours (idem) ;
- carte nationale d'identité : 6 jours (10 jours au niveau national) ;
- passeport : 3 jours (7 jours au niveau national) ;
- permis de conduire : 28 jours (16,8 jours moyenne nationale).

Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire :

Ces contrôles sont centralisés en préfecture depuis le 1^{er} janvier 2010, et concentrés sur les actes prioritaires : intercommunalité, urbanisme, commande publique, certains actes de la fonction publique territoriale. Parallèlement, la fonction de conseil aux élus s'est fortement accrue en 2014, année de renouvellement des conseils municipaux et communautaires.

33 064 actes ont été transmis, dont 28 818 actes non budgétaires et 4 246 actes budgétaires.

Coopération intercommunale

L'achèvement du schéma départemental de la coopération intercommunale, adopté le 23 décembre 2011, s'est poursuivi en 2014.

2 pôles d'équilibre des territoires ruraux (PETR) ont été créés : PETR "du Pays d'Armagnac" - PETR "Pays Portes de Gascogne".

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) départemental dit "SCOT de Gascogne" a été lancé par la publication d'un arrêté interdépartemental (Gers/Haute-Garonne pour 1 commune de Haute-Garonne adhérente à la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine) définissant le périmètre du SCOT.

Les élections :

En 2014, la préfecture a organisé 3 élections politiques (municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 - Européennes du 25 mai 2014 - Sénatoriales du 28 Septembre 2014), 3 élections municipales partielles et 2 élections professionnelles (renouvellements des instances de service départemental d'incendie et de secours - élection partielle des juges du tribunal de commerce pour 6 sièges vacants).



Le droit de l'environnement :

En matière d'installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- 131 récépissés de déclaration délivrés ;
- 3 autorisations ;
- 15 mises en demeure.

En matière de loi sur l'eau :

- 5 autorisations ;
- 5 autorisations temporaires ;
- 15 mises en demeure ;

Les sous-préfectures de Condom et de Mirande ont maintenu pour leur part un service d'accueil et d'accompagnement du public et des élus, particulièrement apprécié des habitants des territoires pour sa proximité.

Sous-préfecture de Mirande :

- 958 dossiers de carte grise réceptionnés ;
- 1 929 déclarations de candidatures aux élections municipales enregistrées ;
- 7 462 actes non budgétaires et 1 735 actes budgétaires reçus ;
- 48 dossiers de demandes de subventions DETR instruits ;
- 104 établissements recevant du public traités ;
- 533 dossiers d'associations traités.



Sous-préfecture de Condom :

- 2 359 candidatures aux élections municipales enregistrées ;
- 3 392 actes non budgétaires et 1 735 actes budgétaires reçus ;
- 43 dossiers de demandes de subventions DETR instruits ;
- 104 visites de sécurité incendie réalisées ;
- 602 dossiers d'associations traités.

Le développement équilibré du territoire :

L'application du droit des sols a connu une activité soutenue :

- 1 662 permis de construire ;
- 3 186 certificats d'urbanisme ;
- 90 permis d'aménager ;
- 1 727 déclarations préalables ;
- 2 PLU intercommunaux ont été prescrits, couvrant 27 communes (communauté de communes de la Ténarèze) et 10 communes gersoises membres de la communauté de commune d'Aire-sur-l'Adour.



S'agissant des infrastructures de voirie, le district ouest de la DIR SUD-Ouest a réalisé des travaux de renouvellement de couche de roulement sur chaussées, pour un montant total de 3.73 millions d'euros, notamment sur les traverses d'Auch, de Fleurance et de Mirande, et des réfections sur la RN 21 et la RN 124.

Des opérations visant à améliorer la sécurité du réseau ont également été entreprises pour un montant total de 1,16 millions d'euros : démarche SURE (sécurité des usagers sur les routes existantes) sur la RN 21, traitement des obstacles latéraux sur la RN 124. Le personnel de la DIRSO assure aussi la surveillance du réseau par des patrouilles bihebdomadaires, ainsi que des interventions d'urgence.

Le développement compétitif du territoire :

- 6 818 252€ de subventions d'investissement allouées par l'Etat aux collectivités territoriales (+5% de dotation d'équipement aux territoires ruraux par rapport à l'enveloppe DETR 2013), après une instruction réalisée par la préfecture, les sous-préfectures de Condom et de Mirande et l'ensemble des services de l'Etat.

Des aménagements d'accessibilité représentent la catégorie la plus importante avec 69 dossiers et 36% de l'enveloppe. Le développement économique suit avec 12 dossiers et 29% de l'enveloppe. Les bâtiments scolaires, les aménagements de sécurité et le maintien des services publics en milieu rural constituent également des catégories très subventionnées.

- Les huit Pôles d'Excellence Rurale du Gers ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique. Le total des paiements aux bénéficiaires des subventions s'élève à 951 993 € ;
- Une enveloppe FNADT de 447 500 € a été accordée en 2014, dont 150 000 € pour les travaux de modernisation de l'abattoir d'Auch portés par Grand Auch Agglomération, dans le cadre du pôle d'excellence rurale Viande bovine, et 167 500 € pour les travaux relatifs à la voie de desserte de la zone industrielle de Fleurance, réalisés par la communauté de communes de la Lomagne géroise ;
- 49 projets ont bénéficié de financement FEADER au titre de l'axe 3 du développement territorial, pour un montant FEADER programmé de 836 058 €. 60 dossiers ont été parallèlement soldés pour un montant de FEADER de 2 464 071 €.



Le développement durable du territoire

Une action en faveur de l'eau et du patrimoine naturel

L'Etat remplit ses missions de préservation de l'environnement et de développement durable dans différents domaines d'intervention de la direction départementale des territoires.

- Des actions concrètes ont été réalisées en 2014 afin d'améliorer la qualité de l'eau : mesures visant à protéger les périmètres de protection de captage d'eau potable, lancement des études de groupement sur Auch et Condom. Les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) visent à proposer des actions plus ambitieuses et concertées à l'échelle d'un territoire cohérent. A ce titre, le SAGE Adour a été approuvé le 3 décembre 2014. En cas de défaillance de ces mesures, l'Etat peut mettre en œuvre les plans de crise et les mesures de restriction d'usage adéquates.
- Dans le cadre du réseau "Natura 2000", six sites d'habitats naturels et d'espèces à préserver ont été retenus et bénéficient d'un accompagnement spécifique.

Un soutien à l'agriculture durable

Les masses financières Etat et Europe gérées par la DDT sont les suivantes :

- 1^{er} pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) - soutenir et maintenir l'activité agricole de manière générale - **123.5 millions** : 9.5 millions d'euros pour les aides dites couplées en fonction de productions réalisées et 114 millions d'euros pour les aides dites découplées, sans lien avec la production.
- 2^{ème} pilier de la PAC — Favoriser le développement rural et l'environnement : 3.2 millions d'euros pour l'aide à l'agriculture biologique, 2.9 millions d'euros pour les aides agro-environnementales, 2.5 millions d'euros au titre de l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN).
- Dotations d'installation : 68 dossiers, 1.7 millions d'euros d'aides.
- Aides à la modernisation : 1 125 000 euros.



Le taux de chômage reste stable dans le Gers, à 7.9%. Il reste cependant inférieur à la moyenne régionale, qui s'élève à 10.1%. 12 674 personnes étaient inscrites à Pôle Emploi fin décembre 2014. La demande d'emploi a augmenté pour la 4ème année consécutive : + 7.7% en un an.

L'État soutient l'emploi :

En 2014, la situation de l'emploi et la lutte contre le chômage sont restées au cœur des priorités d'action de l'Etat en général, et de l'unité territoriale de la DIRECCTE en particulier.

Cette priorité s'est exprimée dans trois domaines principaux :

- La prévention des risques économiques :

- La mise en place d'une cellule départementale de veille réunie chaque quinzaine sous l'égide du préfet et la dématérialisation du dispositif activité partielle permettant un accès plus rapide et plus convivial à l'indemnisation de la part des entreprises connaissant une période de sous charge d'activité.
- En 2014, 46 entreprises ont bénéficié de cette indemnisation concernant 337 salariés représentant 133 809 heures de travail perdues, et pour lesquelles 89 535 € ont été engagés à ce jour.
- C'est enfin une action de suivi d'appui méthodologique à la convention de revitalisation Intermarché mise en œuvre dans le cadre de la fermeture de la base logistique de Lectoure, et qui devrait aboutir à la création de 264 emplois sur le territoire.



Une priorité renforcée d'accès à l'emploi pour les plus éloignés du marché du travail :



- Avec le maintien du contrat unique d'insertion sur ses composantes, contrat d'accès à l'emploi en direction du secteur non marchand (677 entrées représentant une subvention globale de 4 927 910 €), ainsi que la mesure contrat initiative emploi en direction du secteur marchand (140 entrées pour 598 690 €).
- Le renforcement de la mesure emploi d'avenir destinée aux jeunes en difficultés avec 206 conventions et un budget de 6 208 506 €.
- La réforme du financement des structures de l'insertion par l'activité économique qui permet une lisibilité et un soutien mieux équilibré aux structures. Les 4 associations intermédiaires, les 7 entreprises d'insertion, l'entreprise de travail temporaire d'insertion et les 12 associations en chantier d'insertion représentent globalement 240 équivalent temps

plein en postes de travail et un engagement financier de l'Etat de 1 359 881 €.

- Le soutien à l'insertion des travailleurs handicapés avec la mise en œuvre du plan régional d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés et l'augmentation du nombre de postes accordés à l'entreprise adaptée (12 postes pour un budget de 442 816 €).

Un soutien renforcé aux actions territoriales :

- Un appui financier maintenu aux structures territorialisées œuvrant pour l'emploi avec le maintien d'une dotation de fonctionnement de 21 081 € à la Maison Commune Emploi Formation de la Save à la GIMONE, et de 442 876 € à la Mission Locale. Ce soutien financier a permis en 2014 d'accompagner 619 jeunes en accompagnement contrats d'insertion dans la vie sociale sur l'ensemble du département.
- C'est également un appui au travers de l'action du service public de l'emploi et un soutien financier apporté aux initiatives territoriales de soutien à la pluriactivité sur le Condomois et un cofinancement pour la plateforme emploi formation compétences mise en œuvre sur le Pays Porte de Gascogne.
- Le soutien global aux groupements d'employeurs et aux initiatives pour l'emploi au travers de 5 conventions CPE pour un montant global de 98 082 €.
- Accompagnement à la création et à la reprise d'activité au travers du dispositif NACRE (74 650€) avec 144 créateurs d'activité en parcours à la fin de l'année 2014.
- Soutien et appui au développement de l'emploi associatif au travers du Dispositif Local d'Accompagnement bénéficiant d'un cofinancement Etat de 68 000 €.

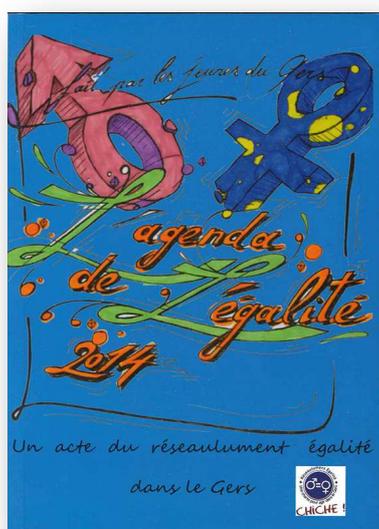
L'État renforce l'offre de logement :

La politique de l'Etat en matière de logement répond à la nécessité de produire et d'améliorer des logements suffisants et adaptés aux besoins, en permettant à tous l'accès à un logement décent.

- 113 logements sociaux et très sociaux ont été financés en 2014 dans le parc public. La DDT a également agréé 198 logements spécifiques : 152 à destination des personnes âgées, 22 pour les personnes handicapées et 24 logements étudiants.
- 559 logements financés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de la réhabilitation du parc privé, dont 418 pour des travaux d'économie d'énergie.
- 6 millions d'aides à la pierre attribuées pour les parcs public et privé.

L'État conforte la solidarité et l'insertion :

- 1 868 987 € mobilisés, dont 509 132 € au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) de REGAR, 210 240 € pour le fonctionnement des Maisons Relais et 241 600 € pour l'hébergement d'urgence.
- 666 643 € pour assurer l'hébergement en Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA).



L'Etat promeut une politique d'égalité entre les femmes et les hommes

- 60 structures mobilisées dans le cadre de la charte départementale "Réseautage Egalité dans le Gers". L'année 2014 aura été marquée par les actions en faveur de la jeunesse, avec un agenda scolaire de l'égalité entre les filles et les garçons distribué dans les lycées.
- Poursuite de l'expérimentation "Entreprendre l'Egalité", un réseau en faveur de l'égalité professionnelle dans le Gers.
- Elaboration d'un plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, en concertation avec les différents services de l'Etat, le Conseil Général et les associations.

L'Etat promeut la vie associative

- 2 500 € pour la formation des bénévoles, 15 800 € au titre du fonds pour le Développement de la vie associative
- 105 699 € de crédit de l'Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances - ACSE, dont :
 - * 31 149 € au titre du programme Ville Vie Vacances ;
 - * 42 500 € au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

L'Etat développe la pratique sportive

- 346 251 € de subventions accordées par le centre national de développement du sport aux comités départementaux et aux clubs.
- 59 200 € pour les équipements sportifs.
- 2 545 jeunes de moins de 18 ans sensibilisés sur l'intérêt d'une pratique d'activité physique dans le cadre du plan départemental "Nutrition Sport et Santé".

L'Etat développe la culture

- Le dispositif des contrats territoire culture a bénéficié de 102 000 € de crédits en 2014 : maison des écritures de Lombez, ADDA du Gers, Association Culture Pays Porte de Gascogne.
- Les interventions dans le domaine du spectacle vivant, des arts plastiques et de la démocratisation culturelle dans le Gers se sont élevées à 1 186 042 €.
- La restauration du patrimoine, et notamment des monuments historiques, a bénéficié de 1 579 243 €.

L'Etat renforce la cohésion urbaine

La loi programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 a revu en profondeur les outils d'intervention de la politique de la ville qui a pour but de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires, de favoriser la cohésion sociale dans des quartiers urbains en difficulté.

C'est dans ce contexte de profonde mutation que le quartier du Grand GARROS à Auch a été désigné en juin 2013 site préfigurateur de la nouvelle géographie prioritaire avec comme objectif de bâtir un partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux en vue d'apporter des solutions concrètes aux résidents du quartier en terme d'habitat et de cadre de vie, d'emploi et de développement économique, de santé, de réussite éducative, de sports, loisirs et culture.

Depuis plus d'un an, les services de l'Etat se sont mobilisés aux cotés des services du Grand Auch Agglomération pour concentrer leurs efforts en direction des résidents du Grand Garros.

C'est une dynamique sans précédent qui s'est mise en place avec au total près d'une cinquantaine d'acteurs engagés sur la politique de la ville.

Le contrat de ville contient 36 mesures concrètes sans oublier les dispositifs de droit commun. Sa signature est intervenue le 7 mai 2015, en présence de la secrétaire d'Etat, Mme Myriam El Khomri.

A noter également que le quartier du Grand Garros a aussi été retenu en décembre 2014 dans la liste des 200 quartiers éligibles Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU), ce qui signifie que des moyens financiers vont être affectés à la réalisation de travaux importants portant sur la démolition, la reconstruction et la rénovation du bâti, la redynamisation du pôle commercial, mais aussi l'amélioration du cadre de vie des résidents.

Enfin, la co-construction avec les habitants trouve toute sa place au cœur de la démarche avec l'installation d'un Conseil Citoyen en novembre 2014, la mise en place de marches exploratoires de femmes, dont les membres seront associés à la réflexion, sachant que d'autres initiatives de démocratie participative verront le jour.



Contexte : les élèves et les structures

Une diminution des effectifs du premier degré dans le département est notée par rapport aux constats de la rentrée scolaire 2013 (- 182 élèves), ainsi qu'une stabilité dans le second degré (+ 34 élèves). La poussée démographique est cependant toujours très sensible dans l'Est du département.

Un protocole relatif à l'évolution pluriannuelle de la structure territoriale du premier degré a été signé le 5 décembre 2014. Il vise à rationaliser et à améliorer l'offre de formation dans le département sur une période de 3 ans, avec un engagement de l'Etat de maintien des moyens en personnels sur la période. Une concentration des RPI (réseaux pédagogiques intercommunaux) éclatés sera recherchée, ainsi que la fusion des petits RPI et la réduction du nombre d'écoles isolées de une à deux classes.

Les évaluations, les examens

Les résultats aux examens, déjà très satisfaisant pour le département, se sont encore améliorés entre 2013 et 2014. On relève également une meilleure fluidité des parcours des élèves gersois. Les efforts doivent être poursuivis pour améliorer l'ambition pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Les moyens

L'Education Nationale emploie près de 3 250 personnes dans le département du Gers pour répondre à ces différentes missions, ce qui correspond à une masse salariale brute versée aux personnels de 149 336 024 €.

Forfait d'externat versés aux établissements privés sous contrat : 1 213 570.20 €

Frais de déplacements des personnels itinérants : 88 262.71 €

Fonctionnement des services : 92 052.62 €

Service Minimum d'accueil : 21 971.48 €

Mise en œuvre des rythmes scolaires

Le département du Gers a été précurseur de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires : dans ce contexte, la réforme a été finalisée sans difficulté à la rentrée 2014.

31 projets éducatifs territoriaux (PEDT) étaient signés fin 2014 afin d'établir un cadre de cohérence entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.



Au plan strictement financier, la contribution de l'Etat à la richesse du département est au moins égale à **552 millions d'euros**, versés au titre des rémunérations des fonctionnaires, des interventions de toutes natures qui incluent aussi celle de l'Union Européenne.

Dans le même temps, **484 millions d'euros** était prélevés aux profit de l'Etat au titre de l'impôt, hors fiscalité locale.

Ces données illustrent l'expression de la solidarité nationale.

193 millions d'euros de recettes fiscales ont été perçues au profit des collectivités territoriales en 2014, dont 189 millions d'euros au titre des seuls impôts locaux (199 millions d'euros pour la seule taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties).



La dématérialisation des données financières et comptables

En 2014, l'outil CHORUS, système d'information financière de l'Etat est entré dans sa quatrième année d'utilisation pour la gestion et le suivi des Budgets Opérationnels de Programme (BOP) assurés au sein de la préfecture. Ce sont donc plus de 9 millions d'euros qui ont été engagés comptablement et payés via cet outil.

Divers échanges avec la plate-forme CHORUS de la préfecture de la Haute Garonne ont permis d'assurer la bonne consommation des crédits, notamment à l'approche de la fin de gestion.

Le contrôle interne comptable a permis en 2014 de mettre en place des actions pour sécuriser la consommation des crédits. La feuille de route 2014 a été remplie sur la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et paye des fonctionnaires de la préfecture, avec le concours des services de la préfecture concernés.

Le contrôle de gestion

Les services de l'État ont contribué à la réduction des dépenses publiques en matière de consommations de téléphone, de frais postaux, d'assurances, et de consommables informatiques.

La démarche qualité

Les services de l'Etat dans le département, soucieux de garantir aux usagers un service de qualité, ont poursuivi leurs efforts de modernisation afin de faciliter les démarches des citoyens tout en rationalisant leur fonctionnement.

Dans ce cadre, la préfecture du Gers a obtenu la maintien du label "Marianne" et se prépare à une nouvelle étape, la labellisation Qualipref 2.0. Cette démarche engage l'administration dans une démarche permanente de qualité à destination des usagers et de ses partenaires. Elle couvre un périmètre très large, qui va de la délivrance de titres aux relations avec les collectivités locales, en passant par la communication de crise en cas d'événement majeur. Parallèlement la préfecture du Gers s'est hissée au 24ème rang des 139 préfectures et sous-préfectures enquêtées dans le cadre du baromètre public de l'accueil dans les services de l'Etat 2014.

La modernisation de la direction départementale des finances publiques

La DDFIP du Gers a été créée le 17 décembre 2010, par fusion des anciennes Direction des Services Fiscaux et Direction de la Comptabilité Publique.

L'achèvement en cours de ce processus de fusion a conduit la DGFIP au niveau national à engager en 2013 une nouvelle étape en définissant dans un document à horizon 2018 - la démarche stratégique de la DGFIP - un trajectoire d'évolution lisible et maîtrisée.

La DGFIP inscrit ainsi son action dans un ensemble de principes qui sont autant d'engagement et de références guidant l'exercice de ses missions et l'organisation de ses services dans une optique de modernisation, afin de garantir le recouvrement des recettes publiques et lutter contre la fraude, payer rapidement et contrôler efficacement les dépenses publiques, développer la qualité de service et améliorer son efficacité.

Elle s'engage résolument dans un processus de dématérialisation et simplification de l'ensemble de ses procédures et de multiplication et d'amélioration des modalités de contacts offerts à tous ses usagers, qu'il s'agisse de particuliers, des entreprises ou des collectivités locales (centre de contacts téléphoniques à horaires de fonctionnement élargis, offre de service développés au moyen du site impots.gouv.fr, dématérialisation des échanges comptables avec les collectivités locales), tout en s'efforçant de maintenir un service d'accueil adapté aux besoins des publics les plus fragiles.



Ainsi, l'année 2014 aura été marquée par le déploiement du protocole d'échange PESV2 pour les échanges de données comptables avec les collectivités locales (60% des budgets intégrés à ce jour, avec l'objectif d'achever le déploiement 2015) et par la généralisation à toutes les catégories d'entreprises de l'obligation de télédéclarer et télépayer, avec un soutien personnalisé des agents de la DDFIP pour aider les entreprises dans leurs premières démarches sous format dématérialisé.

Chargée de collecter les ressources de l'Etat et des collectivités territoriales (en 2014, pour le GERS, 484 millions d'euros au profit de l'Etat et 193 millions d'euros au profit des collectivités locales), la DDFIP a procédé également au remboursement avec la plus grande célérité des crédits de TVA détenus par les entreprises ainsi que le paiement en 2014 de 15.5 millions d'euros à 2 243 entreprises gersoises au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Elle a par ailleurs poursuivi le travail de concertation approfondi au sein des commissions communales et départementales instaurées dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dont le résultat sera pris en compte pour les impositions de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises qui seront établies pour l'année 2016.



AGIR POUR LE GERS EN 2014

Directeur de la publication : Jean-Marc SABATHÉ, Préfet du Gers
Remerciements à l'ensemble des services de l'Etat pour leur collaboration à ce document.

Préfecture du Gers - 3 place du préfet Claude Érignac
BP 10322

32007 AUCH CEDEX

Conception : service départemental de la communication
interministérielle de l'Etat

Photos SDCI

Imprimé en juin 2015.